

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 11 MARS 2024

N° 2024-109 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'EMPLOI AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Considérant l'arrivée de nouveaux agents, un aménagement de la maison de l'emploi est nécessaire pour construire un espace de travail collaboratif ainsi qu'un aménagement de deux bureaux individuels,

Considérant que, dans le cadre de la programmation budgétaire, il a été engagé une consultation auprès d'entreprises spécialisées concernant les marchés de travaux de l'Aménagement de la Maison de l'Emploi à Chantonnay,

Considérant que, les modalités particulières de cette consultation se définissent comme suit :

- Date d'envoi de l'AAPC : 30/01/2024
- Délai de remise des offres fixé au : 21/02/2024 à 12 heures
- Critères de sélection :
 - Valeur Technique ; Pondération : 60 %
 - Prix des prestations ; Pondération : 40 %

Les travaux sont décomposés en lots :

- Lot 01 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot 02 – CLOISONS SECHES
- Lot 03 – PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot 04 – PEINTURE
- Lot 05 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES
- Lot 06 – CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 11/03/2024

- CICP : avis favorable à l'attribution des 6 lots des marchés le 06/03/24

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : Les propositions retenues, concernant les marchés de travaux de l'Aménagement de la Maison de l'Emploi à la Communauté de communes du Pays de Chantonay sont les suivantes :

Lots	Entreprise retenue	Montant € HT	Montant € TTC
N°1 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	BRODU	27 482,26 €	32 978,71 €
N°2 - CLOISONS SECHES	BHC	2 417,00 €	2 900,40 €
N° 3 - PLAFONDS SUSPENDUS	TECHNI PLAFONDS	2 485,92 €	2 983,10 €
N° 4 - PEINTURE	SARL EVPR	3 147,00 €	3 776,40 €
N° 5 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SA BESSE	11 036,00 €	13 243,20 €
N° 6 - CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT - VENTILATION	MISSENARD CLIMATIQUE	28 420,00 €	34 104,00 €
TOTAL		74 988,18 €	89 985,81 €

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 11 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET